

Financements

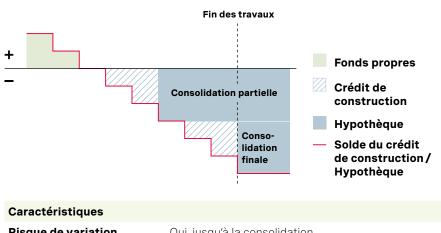
Crédit de construction

Le crédit de construction est un prêt en compte courant garanti par gage immobilier. Assorti d'un taux d'intérêt variable, il sert à financer des travaux de construction, de transformation et d'extension en cours. L'étude des plans et la réalisation du projet de construction peuvent être confiées à un bureau d'architectes, à un entrepreneur général ou à un entrepreneur total. Au terme des travaux de construction, le crédit de construction est généralement transformé en une hypothèque destinée au financement à long terme du logement en propriété. Vous pouvez aussi, encore pendant la phase de construction, convertir une partie du crédit de construction en une hypothèque (consolidation partielle).

Vos avantages

- Vue d'ensemble de tous les paiements effectués en relation avec le projet de construction
- Traitement par la BCBE de tous les paiements aux architectes, entrepreneurs et artisans
- Couverture contre les hausses de taux possible dès la phase de construction grâce à la conversion en une hypothèque à taux fixe
- Pas d'amortissement pendant la durée des travaux de construction

Mode d'emploi



Caracteristiques	
Risque de variation des taux	Oui, jusqu'à la consolidation
Amortissement	Aucun
Débit intérêts et commission de crédit	Trimestriel
Résiliation	Pas prévue

Nous prenons volontiers le temps nécessaire pour vous conseiller

Nos coachs financiers répondent à toutes vos questions et se feront un plaisir de vous inviter à un entretien personnel. Convenez d'un rendez-vous à l'adresse **bcbe.ch/entretien-conseil**